

LISTE DES DELIBERATIONS

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 SEPTEMBRE 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le VINGT-QUATRE SEPTEMBRE à dix-huit heures, les membres du Conseil de la Communauté, dont les noms suivent, se sont réunis dans la salle Girodet – 1 rue du Faubourg de la Chaussée à MONTARGIS, sous la Présidence de Monsieur BILLAULT.

Présents : Mmes et MM. DUPATY, BEDU, CARNEZAT, LAVIER, TURBEAUX-JULIEN, GABORET, GUERIN, HEUGUES, RAMBAUD, ÖZTÜRK, RASAMOELY, FAURE, LOISEAU, BOURILLON, PIERRATTE, OLIVEIRA, BÉGUIN, LANGRAND, DUCHÊNE, GODEY, DIGEON, VAREILLES, TERRIER, DELANDRE, CHARLES, VATRIN, LÉON, BOURRY, NOTTIN, PROFFIT, DESRUMAUX, LAURENT, DE LAPORTE, GAILLARD, LORENTZ, BILLAULT, SERRANO, TOURATIER, GADAT-KULIGOWSKI, COULON, PASQUET, PRIGENT, BASCOP.

M. BOUQUET avait donné pouvoir à Mme CARNEZAT, Mme FEVRIER à Mme BEDU, M. ABRAHAM à Mme OLIVEIRA, M. SALL à Mme TURBEAUX-JULIEN, Mme BELLIERE à M. GUERIN, M. DEMAUMONT à M. ÖZTÜRK, Mme MANAÏ-AHMADI à Mme RASAMOELY, Mme PASCAUD à Mme HEUGUES, Mme HOUDRÉ à M. DIGEON, M. BELABBES à M. NOTTIN, M. LELIEVRE à M. BILLAULT.

Excusée : Mme PROCHASSON.

Absents : M. MIREUX, M. CHRISTODOULOU.

Délibération n° 24-235

Décision modificative n° 2 - Budget général - Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. NOTTIN avec pouvoir de M. BELABBES, M. PROFFIT, M. PRIGENT), approuve la modification n° 2 du budget général.

La section de fonctionnement s'équilibre à hauteur de 114 298 € avec un virement vers la section d'investissement de 37 689 €

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 205 064 € dont le virement de la section de fonctionnement.

Délibération n° 24-236

Dotation de Solidarité Communautaire – Exercice 2024

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. NOTTIN avec pouvoir de M. BELABBES), approuve le montant de la dotation de solidarité communautaire pour chaque commune, comme suit :

	DSC 2024
<u>AMILLY</u>	342 486
<u>CEPOY</u>	46 896
<u>CHALETTE SUR LOING</u>	281 911
<u>CHEVILLON SUR HUILLARD</u>	32 939
<u>CONFLANS SUR LOING</u>	7 930
<u>CORQUILLEROY</u>	58 029
<u>LOMBREUIL</u>	6 954
<u>MONTARGIS</u>	350 752
<u>MORMANT SUR VERNISSON</u>	4 391
<u>PANNES</u>	102 898
<u>PAUCOURT</u>	16 923
<u>SAINT MAURICE SUR FESSARD</u>	26 581
<u>SOLTERRE</u>	9 025
<u>VILLEMANDEUR</u>	151 654
<u>VIMORY</u>	25 631
	<u>1 465 000</u>

Délibération n° 24-237

Rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport d'activité sur le prix et la qualité du service public de la collecte et du traitement des ordures ménagères au titre de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-238

Rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-239

Rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport annuel du délégataire du service public de l'assainissement au titre de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-240

Modifications au tableau des effectifs

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve la création des emplois suivants :

- UN emploi d'assistant socio-éducatif territorial, à temps complet, pour le recrutement d'un responsable du service PRE,
- DEUX emplois d'assistant de conservation territorial, à temps complet, dans le cadre du dispositif "micro-folie" au musée Girodet et à la médiathèque pour le réseau Agorame,
- UN emploi d'adjoint du patrimoine territorial, à temps complet, au musée Girodet.

Et la suppression :

- D'UN emploi d'attaché territorial à temps non complet 28/35^{ème}
- D'UN emploi de bibliothécaire principal, territorial, à temps complet
- De DEUX emplois d'adjoint technique territorial, à 22,5/35^{ème}

Délibération n° 24-241

Création d'emplois non permanents pour faire face à un besoin lié à un accroissement ponctuel ou saisonnier d'activité

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Pour les établissements de plein air :

autorise le recrutement de 2 agents contractuels au grade d'adjoint technique non permanent pour assurer la gestion et l'exploitation de ces établissements, répondant à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité. Ces agents seront rémunérés en fonction des heures effectuées au vu d'un planning établi en début de saison.

- Pour le Musée Girodet :

autorise le recrutement de 3 agents contractuels au grade d'adjoint du patrimoine à temps complet pour assurer la surveillance et la tenue des activités culturelles.

- Pour la Maison de la Forêt et la Médiathèque :

autorise le recrutement de 3 agents contractuels non permanent, dont 2 sur le grade d'adjoint d'animation et un sur le grade d'adjoint du patrimoine pour assurer l'accueil des publics et la tenue des manifestations culturelles pendant les périodes de pleine saison, notamment pendant les vacances scolaires.

La rémunération de ces agents, recrutés au titre d'un accroissement temporaire ou saisonnier d'activité, est fixée sur la base du 1er échelon correspondant au grade de recrutement ou à l'échelle C2 assorti du régime indemnitaire en vigueur au sein de l'Agglomération.

Délibération n° 24-242

Conditions et modalités de prise en charge des frais occasionnés dans le cadre d'un déplacement professionnel à l'étranger des agents

Afin de permettre un voyage d'études dans le cadre du projet de réhabilitation du vélodrome, le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, autorise le remboursement des frais occasionnés lors de ce déplacement à l'étranger des agents (frais de transport, repas, hébergement et frais de parking).

Délibération n° 24-243

Délibération relative aux mandats spéciaux et frais de représentation des élus – remboursement des frais de mission et de déplacements

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- accepte la prise en charge des frais de transport et de séjour selon les modalités ci-dessous,
- autorise le paiement direct des factures aux agences de voyage, compagnies de transport, et établissements hôteliers de restauration ou à défaut sur présentation d'un état de frais et des factures acquittées.

	France métropolitaine		
	Taux de base	Grandes villes (+de 200 000 hab.) et communes de la métropole du Grand Paris	Commune de Paris
Hébergement	90 €	120 €	140 €
Déjeuner	20 €	20 €	20 €
Dîner	20 €	20 €	20 €

Délibération n° 24-244

Accord amiable dans le cadre de la prise en charge du remplacement d'une porte de garage endommagée par un véhicule de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'indemnisation d'un montant de **1 420,52 € TTC** pour remplacer la porte de garage de la propriété située 15 rue Emile Decourt à Montargis, endommagée par un véhicule de l'Agglomération Montargoise.

Délibération n° 24-245

Mise en place d'un système de cartes rechargeables pour les copies et impressions à destination des usagers de la médiathèque de l'AME

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve les tarifs ci-dessous :

- Carte rechargeable 0.85 €
- 1 impression ou photocopie A4 noir & blanc 0.15 €
- 1 impression ou photocopie A3 noir & blanc 0.30 €
- 1 impression ou photocopie A4 couleur 0.30 €
- 1 impression ou photocopie A3 couleur 0.60 €

Délibération n° 24-246

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le collège du Grand Clos

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve le partenariat entre la médiathèque de l'Agglomération Montargoise et le collège du Grand Clos et autorise Monsieur le Président à

signer la convention pour enrichir et accompagner le parcours pédagogique des élèves dans le cadre d'ateliers autour de la bande dessinée et du projet "Silence, on lit".

Délibération n° 24-247

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec les crèches municipales de Montargis

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve le partenariat entre la médiathèque de l'Agglomération Montargoise et les crèches municipales de Montargis et autorise Monsieur le Président à signer la convention pour enrichir et accompagner le développement des enfants par des lectures à la crèche.

Délibération n° 24-248

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec la Ville de Chalette-sur-Loing pour l'organisation des spectacles pour la saison 24-25

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve le partenariat avec la Ville de Chalette-sur-Loing pour la co-organisation, au Hangar, des spectacles suivants :

« PHANAEE DE POOL/AlgorYthme » : les vendredi 8 et samedi 9 novembre 2024 à 20h

« DAVID LAFORE » : samedi 22 mars 2025 à 20h

« VUE » : jeudi 3, vendredi 4, samedi 5 avril 2025 à 20h

« Cycl'LOKO, la grande cérémonie » : samedi 10 mai 2025 à 20h00

L'Agglomération Montargoise et la Ville de Chalette-sur-Loing entendent partager à part égale les dépenses et les recettes liées à l'exécution de ces spectacles et de mettre en commun leurs ressources et compétences.

Délibération n° 24-249

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec le Lycée professionnel Jeannette Verdier

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve le partenariat avec le lycée professionnel Jeannette Verdier pour la mise en œuvre de projets pédagogiques à destination des élèves, et autorise Monsieur le Président à signer la convention pour enrichir et compléter le parcours pédagogique des élèves en maintenant les actions "accueil public" à destination des classes de bac pro et CAP.

Délibération n° 24-250

Programmation des spectacles : modification du règlement intérieur et des tarifs des salles du Tivoli

Le Conseil, à la **MAJORITÉ ABSOLUE** (Oppositions : M. NOTTIN avec M. BELABBES), approuve les modifications partielles des tarifs des salles du Tivoli comme ci-dessous, et modifie le règlement intérieur en conséquence.

- Annexe II : tarifs

Tarif horaire du personnel : 30 € au lieu de 25 €

Forfait ménage 100 € au lieu de 70 €

Les autres tarifs restent inchangés.

Délibération n° 24-251

Pôle Spectacle Vivant : Transformation du « Petit pack Noël » en « Pack cadeau » et actualisation des tarifs de remboursement et des conditions d'achat des billets de spectacle

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'actualisation des packs, les tarifs et les conditions d'achat des billets de spectacle. Ainsi, le "pack Noël" devient le "pack cadeau" et pourra être utilisé au choix sur tous les spectacles Tout public de la saison proposés au Tarif Normal.

Délibération n° 24-252

Attribution d'une subvention au « Collectif montargois Notre hôpital, notre santé on y tient » au titre de l'exercice 2024

Dans le cadre des 36^{èmes} Rencontres Nationales de la Coordination nationale des Comités de défense des hôpitaux publics et maternités de proximité organisées les 11, 12 et 13 octobre 2024 au Hangar à Chalette-sur-Loing, le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une subvention de **400 €** au "Collectif montargois Notre hôpital, notre santé on y tient" au titre de l'exercice 2024.

Délibération n° 24-253

Attribution du solde des subventions dans le cadre de la politique sportive communautaire éducative

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve le versement du solde des subventions accordées aux associations sportives, comme suit :

A.C.C.L.A.M.E.	3 250 €
C ES AME	4 750 €
AME Nautique	3 000 €
AME Gym	1 500 €
A.M.H.A.N.D.A. Education	6 000 €
AME BASKET	6 500 €
DREAM	1 121.70 €

Délibération n° 24-254

Attribution d'une aide exceptionnelle à l'association Guidon Chalettois

Suite au vol de l'ensemble des équipements de son équipe fanion, le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une aide exceptionnelle de **5 000 €** à l'association Guidon chalettois.

Délibération n° 24-255

Attribution d'une aide financière à Madame Pauline PETAT dans le cadre de l'aide à la performance

Dans le cadre de sa participation aux Championnats du Monde de triathlon Half Ironman qui auront lieu en Nouvelle Zélande, le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une aide financière à la performance de **400 €** à Madame Pauline PETAT.

Délibération n° 24-256

Autorisation à Monsieur le Président de signer la convention de partenariat avec La ligue contre le Cancer et le Centre Hospitalier de l'Agglomération Montargoise dans le cadre de l'organisation de la manifestation "Balade Rose"

Dans le cadre de l'organisation de la "balade rose" le 13 octobre 2024, le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec La ligue contre le cancer et le Centre hospitalier de l'Agglomération Montargoise.

Délibération n° 24-257

Contrat de ville : Programmation 2024 – Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association BGE Terres de Loire et de signer la convention afférente

Dans le cadre du contrat de ville, le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une subvention de **7 000 €** à l'association BGE Terres de Loire et autorise Monsieur le Président à signer la convention. Les objectifs de l'association sont de :

- favoriser la création d'activités par les publics issus des quartiers prioritaires, développer l'esprit entrepreneurial, accompagner les personnes dans la construction de leur parcours professionnel,
- détecter les projets émergents, aider les porteurs de projets à passer du stade de l'idée à celui de projet,
- apporter un premier niveau d'informations et orienter vers les structures les plus appropriées.

Délibération n° 24-258

Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association France Victimes 45 (AVL) au titre de l'exercice 2024 et de signer la convention afférente

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une subvention de **10 000 €** à l'association France Victimes 45 et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

L'association a pour objet :

- de favoriser auprès des victimes d'infractions pénales la connaissance de leurs droits et de les aider à obtenir une réparation effective de leur préjudice ;
- de leur expliquer les démarches privées, administratives ou judiciaires à entreprendre ;
- de leur faire bénéficier d'un soutien psychologique, de les orienter si nécessaire vers d'autres services partenaires identifiés ;
- de sensibiliser les partenaires à l'accueil spécifique des victimes d'infractions pénales.

Délibération n° 24-259

Autorisation à Monsieur le Président d'attribuer une subvention à l'association IMANIS dans le cadre de son activité d'accueil de jour au titre de l'année 2024 et de signer la convention afférente

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve l'attribution d'une subvention de **26 000 €** à l'association IMANIS et autorise Monsieur le Président à signer la convention afférente.

L'association assure les missions suivantes :

- accueillir et apporter une écoute aux personnes démunies et leur permettre :

- ⇒ de prendre un petit déjeuner,
 - ⇒ de se laver,
 - ⇒ de rencontrer une infirmière,
 - ⇒ de bénéficier du savoir-faire d'une coiffeuse.
- mettre en place différents ateliers tels que :
- ⇒ « la socialisation et l'insertion »,
 - ⇒ « l'accès au logement »,
 - ⇒ « le retour à l'activité et à l'emploi »,
 - ⇒ « l'alphabétisation et la participation au groupe de parole »,
 - ⇒ « la culture découverte et l'activité physique »,
 - ⇒ « la santé et l'hygiène de vie »,
 - ⇒ « des activités manuelles », afin de rompre l'isolement et la marginalisation et de favoriser la dynamique de retour à l'activité.

Délibération n° 24-260

Modification de l'affectation des locaux de la Pépinière d'Entreprises de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- APPROUVE l'utilisation systématique de la nouvelle trame de convention pour formaliser les modalités d'occupation des bureaux mis à disposition au sein de la Pépinière d'Entreprises de l'Agglomération Montargoise.
- FIXE, à compter du 1^{er} octobre 2024, l'indemnité annuelle d'occupation des locaux à 110 € par m² et par an, montant non assujetti à TVA, pour les bureaux de la pépinière d'entreprises. Ce montant est mathématiquement proportionnel aux surfaces des locaux faisant l'objet de la convention d'occupation.
- DETERMINE, à compter du 1^{er} octobre 2024, un forfait « locaux annexes de la pépinière » fixé à 330 € mensuel, montant non assujetti à TVA et sans application du forfait « prestation de services ».
- FIXE, à compter du 1^{er} octobre 2024, l'indemnité annuelle pour la mise à disposition des ateliers (cellules B, C et D du bâtiment 088) à 40 € par m² et par an, montant non assujetti à TVA. Ce montant est mathématiquement proportionnel aux surfaces des locaux faisant l'objet de l'avenant à la convention d'occupation.

Délibération n° 24-261

Modification du contrat de prestation de services de la Pépinière d'Entreprises de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ**, approuve les modifications du contrat de prestation de services de la pépinière d'entreprises et fixe leurs tarifs, à compter du 1^{er} octobre 2024, comme suit :

Prestation	Prix unitaire
Forfait « Services et Domiciliation » pour les entreprises locataires de la pépinière	80 € par mois

Prestation	Prix unitaire
Photocopie ou impression sur le copieur A4 N&B	0,066 €
Photocopie ou impression sur le copieur A4 couleur	0,143 €
Photocopie ou impression sur le copieur A3 N&B	0,132 €
Photocopie ou impression sur le copieur A3 couleur	0,297 €
Téléphonie hors Métropole (fixes et mobiles)	Frais réels facturés par l'opérateur
Location de salle de réunion (au-delà de la ½ journée mensuelle incluse dans le forfait « Services et Domiciliation »)	16,5 € pour ½ journée

Délibération n° 24-262

Modification du règlement intérieur de la Pépinière d'Entreprises de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, approuve les modifications du règlement intérieur de la pépinière d'entreprises de l'Agglomération Montargoise, tenant compte de la nouvelle affectation des bureaux.

Délibération n° 24-263

Commune d'Amilly – Zone Industrielle – 597 rue du Maréchal Juin/432 rue Saint Gabriel - Mise en place d'une convention de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ :

- Approuve la conclusion d'une convention de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales d'une emprise de 1587.20 m² avec l'entreprise Logistics Capital Partners sur le terrain situé au 597 rue Maréchal Juin/432 rue Saint Gabriel à Amilly,

- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette convention.

Délibération n° 24-264

Commune de Villemandeur – rue Léonard de Vinci – Cession des parcelles AP n° 108, 109, 110, 111, 114 et 120 au Groupe VALOR pour la construction de logements solidaires

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ (Abstention : M. PRIGENT) :

- Approuve la cession par l'Agglomération Montargoise des terrains au groupe VALOR situés rue Léonard de Vinci à Villemandeur (45700) et cadastrés section AP n° 0108, 0109, 0110, 0111, 0114 et 0120, pour une contenance d'environ 5 000 m² au prix de 46,50 €/m².

- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette vente.

Délibération n° 24-265

Autorisation à Monsieur le Président de signer une convention cadre pluriannuelle avec la SAFER du centre

Le Conseil, à l'UNANIMITÉ, autorise Monsieur le Président à signer la convention cadre pluriannuelle avec la SAFER du Centre, d'une durée de 5 années.

Délibération n° 24-266

Commune d'Amilly – avenue du Docteur Schweitzer – parcelle cadastrée AC n°865 – Mise en place d'une convention de servitude de passage pour accès à un bassin d'eaux pluviales

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Approuve la conclusion d'une convention de servitude de passage pour l'accès à un bassin d'eaux pluviales, d'une emprise de 12,50 m² avec le groupe LNA Santé, sur la parcelle cadastrée AC n°865, sise avenue du Docteur Schweitzer à Amilly,
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette convention.

Délibération n° 24-267

Commune d'Amilly – avenue du Docteur Schweitzer – parcelle cadastrée AC n°862 – Acquisition de terrain

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve l'acquisition par l'Agglomération Montargoise de la parcelle cadastrée AC n°862, d'une contenance de 1 160 m², sise avenue du Docteur Schweitzer à Amilly, appartenant à la CECNA, au prix de 12€/m².
- autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette vente.

Délibération n° 24-268

Commune de Villemandeur – échange de parcelles rue Jean Jaurès : acquisition d'une emprise d'environ 214 m² issue de la parcelle AR n°79 contre la cession d'une emprise d'environ 1 273 m² issue de la parcelle AR n°91

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Approuve la cession d'une emprise d'environ 1 273 m² issue de la parcelle AR n°91, située sur la Commune de Villemandeur, appartenant à l'AME à [REDACTED] au prix net vendeur de 59 580 €, soit 46,80 €/m² et précise que les frais inhérents à la rédaction de l'acte de vente seront à la charge des acheteurs,
- Approuve l'acquisition d'une emprise d'environ 214 m² issue de la parcelle AR n°79, située sur la Commune de Villemandeur, appartenant à [REDACTED] au prix net vendeur de 5 008 €, soit 23,40 €/m² et précise que les frais notariés inhérents à cet acte seront à la charge de l'Agglomération Montargoise.
- Précise que les frais de division des parcelles AR n°91 et AR n°79 seront partagés à parts égales.
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette vente.

Délibération n° 24-269

Commune d'Amilly – rue Creuse – parcelles cadastrées AY n°184, 263 et 266 – Mise en place d'une convention de servitude de passage de canalisation d'eaux pluviales avec la commune d'Amilly

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

Cette liste des délibérations fait l'objet d'une publication électronique sur l'espace "affichage légal" du site internet de l'Agglomération Montargoise : www.agglo-montargoise.fr

- approuve la conclusion d'une convention de servitude de passage de canalisations d'eaux pluviales d'une emprise de 886,28 m² avec la Commune d'Amilly, sur les parcelles cadastrées AY n° 184, 263 et 266 au lieu-dit "Saint Loup", rue Creuse à Amilly,
- autorise le Monsieur le Président à entreprendre toutes les démarches nécessaires à la conclusion de cette convention.

Délibération n° 24-270

Bilan de la mise à disposition du public et approbation de la modification simplifiée n°3 du PLUiHD

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstentions : M. FAURE, M. NOTTIN avec pouvoir de M. BELABBES) :

- Approuve le bilan de la mise à disposition du public dans le cadre de la procédure de modification simplifiée n°3,
- Approuve le projet de modification simplifiée n°3

Les pièces suivantes du PLUiHD sont modifiées en conséquence :

- Pièce n°5.2 : Liste des emplacements réservés
- Pièce 6.15.a : règlement graphique de la commune de Vimory

Délibération n° 24-271

Procédure de déclaration préalable des clôtures sur le territoire de l'Agglomération Montargoise

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** (Abstention : M. PRIGENT) :

- décide de soumettre à déclaration préalable l'édification des clôtures sur l'ensemble des territoires des communes suivantes : Amilly, Cepoy, Châlette-sur-Loing, Chevillon-sur-Huillard, Conflans-sur-Loing, Corquilleroy, Lombreuil, Montargis, Mormant-sur-Vernisson, Pannes, Paucourt, Saint-Maurice-sur-Fessard, Solterre, Villemandeur, Vimory ;
- précise que les clôtures nécessaires à l'activité agricole ou forestière ne sont pas soumises à déclaration préalable.

Délibération n° 24-272

Dispositif permis de louer : modifications des modalités actuelles et élargissement du périmètre à la commune de Corquilleroy

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- Dit que les périmètres actuels du régime d'autorisation de mise en location sur les communes de Cepoy, Chalette/Loing et Montargis exécutoire au 1er septembre 2023 sont affinés à la parcelle et à la rue, suivant les documents consultables ;
- Précise que toutes les demandes d'autorisation préalable de mise en location pourront à compter du 1er octobre 2024 :
 - soit être déposées au siège de la communauté Agglomération Montargoise Et rives du loing,
 - soit être envoyées au siège de la communauté Agglomération Montargoise Et rives du loing, par courrier recommandé avec accusé de réception,
 - soit être transmises par courriel avec accusé de réception à l'adresse suivante : pemisdelouer@agglo-montargoise.fr,
 - soit être déposées en ligne sur : https://demarches.adullact.org/commencer/ame_permis_louer

Cette liste des délibérations fait l'objet d'une publication électronique sur l'espace "affichage légal" du site internet de l'Agglomération Montargoise : www.agglo-montargoise.fr

- Instaure, à compter du 1er avril 2025, le régime d'autorisation préalable de mise en location pour toutes les catégories de logements du parc privé situé dans le secteur géographique ci annexé à la délibération de la commune de Corquilleroy ;
- Autorise Monsieur le Président à entreprendre les démarches nécessaires à la mise en œuvre de ce dossier et à signer tous les documents y afférents.

Délibération n° 24-273

OPAH – Attribution des aides aux bénéficiaires

Le Conseil, à l'**UNANIMITÉ** :

- approuve l'attribution des aides, selon les règles d'attribution indiquées dans la convention OPAH, aux bénéficiaires ;
- autorise Monsieur le Président à signer tout document concourant à la mise en œuvre de la présente délibération.

Nom	Commune	Nbre logts	Montant travaux TTC	Aide ANAH	Aide CD45	Reste à charge	Aide AME
	CEPOY	1	31 065 €	25 567 €	1 500 €	918 €	2 000 €
	CHALETTE/ LOING	1	48 768 €	31 750 €		13 938 €	2 000 €
	CHEVILLON SUR HUILLARD	1	35 476 €	22 639 €		10 837 €	2 000 €
	MONTARGIS	1	39 538 €	29 163 €		10 941 €	2 000 €
Montant des aides AME							8 000 €

Délibération n° 24-274

Agglomération Montargoise (communes d'Amilly, Chalette-sur-Loing, Montargis, Pannes et Villemandeur) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable au titre de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-275

Agglomération Montargoise : rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif au titre de l'exercice 2023.

Délibération n° 24-276

Agglomération Montargoise : Rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement non collectif au titre de l'exercice 2023.

Cette liste des délibérations fait l'objet d'une publication électronique sur l'espace "affichage légal" du site internet de l'Agglomération Montargoise : www.agglo-montargoise.fr

Délibération n° 24-277

Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et Vimory : rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de Chevillon-sur-Huillard, Saint-Maurice-sur-Fessard, Villemoutiers et Vimory au titre de l’exercice 2023.

Délibération n° 24-278

Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la région de Montcresson (communes de Mormant-sur-Vernisson et Solterre) : rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable – Exercice 2023

Le Conseil **PREND ACTE** de la présentation du rapport sur le prix et la qualité du service public de l’eau potable du Syndicat Mixte d’Alimentation en Eau Potable (SMAEP) de la région de Montcresson au titre de l’exercice 2023.

Affichage et publication électronique le 25 septembre 2024.